

# CONSEIL MUNICIPAL

## 26 Février 2015

Le vingt-six février deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

**Présents** : RIANT Bernard, Maire,

GAUTIER Richard, PIERRON Véronique, NAIN Joël, Adjoint,

CAPOLUNGO Jean-François, MAGNIER Frédéric, POULIN Maurice, GUENARD Thierry, GUYOT Jean-Michel, DEBAIN Mathieu, CHEVALLIER Martine, RENAUDIN Maryline, DELOFFRE Jean, MOINE Dany.

**Absente excusée** : DURAND Nadine (pouvoir à Jean-François CAPOLUNGO).

**Secrétaire de Séance** : Richard GAUTIER



### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Délibération contournement auxerre sud : aménagement foncier agricole et forestier
- Commission accessibilité : adjonction d'une rubrique au compte rendu du CM
- Convention pour les lampadaires avec le SDEY
- Paiement de la facture des sapins de Noël

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentée, donne son accord.

### 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2015

Adopté à l'unanimité des présents et représentée.

### 2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DUPRE Sylvie : maison cadastrée AB 144, sis 4 Rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentée de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

### 3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

#### 1. Contrat Enfance Jeunesse

Notre CEJ est arrivé à échéance au 31 décembre 2014

Son renouvellement sera étudié le Lundi 23 mars à 10h00 avec Mr Demersseman et Me Huyseman de la CAF (Caisse Allocation Familiale)

2. **NAP** : les horaires de l'école élémentaire seront modifiés, le mercredi, avec l'accord de l'inspection Académique, à la rentrée de septembre : 8 h 45 à 11 h 45.
3. **Centre de Loisirs** : fréquentation moyenne pendant ces vacances scolaires.
4. Le dossier Dulieu Mongin suit son cours.
5. Le prochain conseil d'école est prévu le 23 mars à 18 heures.

### **Commission Environnement**

*Rapporteur : Joël NAIN*

#### **1. Kakemonos**

Notre village sera muni désormais d'oriflammes pour toutes les informations et manifestations des associations. Ils sont situés aux entrées nord et sud plus la traversée de la RN 151 ainsi qu'aux entrées de Vallan côté Chevannes et Serein.

#### **2. Parcelle communale chemin des Saussis**

Les employés communaux ont commencé à enlever un vieux cabanon, le grillage qui longeait le chemin ainsi qu'à labourer le terrain afin d'avoir une réflexion sur son futur aménagement.

#### **3. Entrée Nord du village**

Suite à la visite et avec les conseils de Mr BODO, les employés communaux vont aménager la pointe de terrain qui est engazonnée pour implanter des massifs de rosiers avec des plantes vivaces le long de l'escalier.

#### **4. Cimetière**

Nous avons reçu trois devis de différentes entreprises. Les commissions se réuniront courant avril pour faire une proposition lors d'un prochain conseil municipal.

#### **5. Office Français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe « plus d'arbres, plus de vies »**

Notre dossier est clos et validé. Nous allons recevoir gratuitement 105 plants. La plantation est prévue fin mars en concertation avec les professeurs des écoles et le centre de loisirs.

### **Commission Travaux**

*Rapporteur : Bernard RIAANT*

1. **Les travaux à la salle polyvalente**, votés lors d'un précédent conseil, sont pratiquement terminés.
2. **Pour le préau** (dé moussage, application d'un anti mousse) ils sont en cours.
3. **Rénovation mobilier de la salle du conseil**
  - Devis pour la table de multi média

|               |          |
|---------------|----------|
| Calipage :    | 270 € HT |
| Dactyl buro : | 265 € HT |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal choisit Calipage à l'unanimité des présents et représentée.

- Devis pour les chaises Conseil Municipal

Dactyl Buro : 27,7 € HT

Equip buro : 96,00 € HT

Oxo : 87,00 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal choisit le modèle DINO de chez Equip buro à l'unanimité des présents et représentée.

- Devis pour table du Conseil Municipal

Equip buro : 1.779 € HT

Calipage : 1.187,87 € HT

Dactyl buro : 1.042,26€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal choisit Dactyl buro à l'unanimité des présents et représentée.

**Commission Voirie Assainissement**

*Rapporteur : Bernard RIANI*

Pas de dossier.

**Commission Animation**

*Rapporteur : Richard GAUTIER*

➤ Le vendredi 13 février 2015, 55 personnes étaient présentes pour écouter le concert donné par la chorale « Valkyrie » Les dons récoltés associés à ceux du CACV (correspondant aux prix des places du vide armoire) vont permettre de verser 370 euros au téléthon.

➤ Information : le dimanche 15 mars 2015, l'association des randonneurs de Vallan organise la Ronde de Vallan pour leurs 25 ans.

**Commission Attractivité**

*Rapporteur : Mathieu DEBAIN*

Des contacts ont été pris avec les services de la communauté pour avoir de la documentation sur les différentes aides possibles.

**Commission Accessibilité**

*Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

Rappel : tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap (loi du 11 février 2005).

L'ordonnance du 26 septembre 2014 introduit un nouveau dispositif réglementaire : l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP).

Les objectifs :

- Faciliter la poursuite des travaux après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en toute sécurité juridique
- Engagement de réaliser des travaux dans un délai limité à une période de 3 ans voir 2 ou 3 x 3 ans

Cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015 et non au 1<sup>er</sup> mars (attestation d'accessibilité). Amende prévue si non-respect (45 000 euros à 220 000 euros)

## 4 - ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CONTOURNEMENT D'AUXERRE SUD

L'enquête est close. Pas de remarque de la part du conseil municipal.

## 5 - PLU ARRET DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'urbanisme a été conduite et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet de PLU et en tire le bilan.  
(Voir bilan annexé à la présente délibération).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.122-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-6, L.123-13 et L.300.2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 août 1998 ayant approuvé le POS et les délibérations du Conseil Municipal en date des 20 décembre 2005 et 26 novembre 2009 approuvant les révisions simplifiées du POS ;

Vu la délibération en date du 29 avril 2010 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'urbanisme et engagé la concertation sur le projet de PLU ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 9 Janvier 2015 précisant que le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Vu le bilan de cette concertation présenté par le Maire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentée**

1 - tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et dont la synthèse est annexée à la présente délibération ;

2 - Arrête le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

3 - Dit que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées et consultées ;

4 - Demande l'avis de la CDCEA au titre des articles L.123-6 du Code de l'Urbanisme et L.112-1 di Code rural et de la Pêche.

5 - Demande la dérogation au SCOT en charge du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois, au titre de l'article L.122-2-1 du Code de l'Urbanisme ;

6 - Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.123.18 nouveau du Code de l'urbanisme (affichage en Mairie pendant un mois) ;

7 - Dit que le dossier définitif du projet est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

8 - Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et transmission à Monsieur le Préfet d'Auxerre.

## 6 - RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Plafond : 50 000€

Durée : 12 mois

Taux variable euribor 3 mois moyenne +1,68%

Frais de dossier : 150€

Périodicité de calcul des intérêts : trimestrielle

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentée.

## 7 - GAZ GROUPEMENT DE COMMANDE

Le SDEY, syndicat des énergies de l'Yonne, ex SIEA, a lancé l'année dernière un groupement d'achat pour la fourniture de gaz naturel auprès des communes.

Le résultat de l'appel d'offres est aujourd'hui connu : Gaz de Bordeaux et GDF ont été retenus. Les communes adhérentes, dont VALLAN, bénéficieront d'une économie moyenne de 16,70%.

## 8 - CONVENTION LAMPADAIRES AVEC LE SDEY

A la salle polyvalente, 6 lampadaires sur 9 ont été vandalisés.

Le SDEY va prendre en charge le sinistre grâce à leur assurance.

Pour conserver une homogénéité le maire propose de changer les 3 lampadaires restants. Pour cette opération nous bénéficierons d'une subvention à hauteur de 30% du montant HT de la part du SDEY.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord et charge le maire de signer cette convention.

## 9 - PERMANENCES BUREAU DE VOTE

Pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

| 1er Tour - 22 mars 2015 |                   |                   |                  |
|-------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Horaires                | Président         | 1er assesseur     | 2ème assesseur   |
| 8h-10h30                | Richard GAUTIER   | J-F CAPOLUNGO     | Thierry GUENARD  |
| 10h30-13h               | Véronique PIERRON | Maryline RENAUDIN | Jean DELOFFRE    |
| 13h-15h30               | Joël NAIN         | M-C PREAUDOT      | Chantal CARON    |
| 15h30-18h               | Bernard Riant     | François BEAULIEU | Michel BOURGEOIS |

| 2ème Tour - 29 mars 2015 |                   |                 |                   |
|--------------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Horaires                 | Président         | 1er assesseur   | 2ème assesseur    |
| 8h-10h30                 | Véronique PIERRON | J-F CAPOLUNGO   | Thierry GUENARD   |
| 10h30-13h                | Maryline RENAUDIN | Nathalie POYARD | Jean-Michel GUYOT |
| 13h-15h30                | Joël NAIN         | Maurice POULIN  | Jean DELOFFRE     |
| 15h30-18h                | Bernard Riant     | Patrick GUYOT   | M-C PREAUDOT      |

## 10 - FACTURE DES SAPINS DE NOËL

L'achat des sapins de Noël a été effectué par la coopérative de l'école maternelle. La mairie doit rembourser cet achat à la coopérative.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentée.**

## 11 - COMMUNICATIONS

Question de Jean Deloffre :

« Plusieurs arbres ont été plantés à l'extension des Brivaux, à qui va revenir l'entretien ? »

Réponse du Maire : « ce sera à la charge de la commune », quand l'OAH aura rétrocédé le terrain à la commune pour l'euro symbolique.

Remerciements à Jean Michel Guyot pour son aide précieuse.

Prochaine réunion du Conseil : 26 Mars 2015.

Séance est levée à vingt-deux heures trente.

Fait et délibéré, le 26 Février deux mil quinze.

Le Maire,  
Bernard RIAANT



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN  
Absent excusé

Thierry GUENARD

Nadine DURAND  
Absente excusée

Jean-Michel GUYOT